

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission du développement régional

2006/2018(BUD)

13.9.2006

AVIS

de la commission du développement régional

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007
(C6-0000/2006 - 2006/2018(BUD))

Section III - Commission

Rapporteure pour avis: Marian Harkin

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du développement régional invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. invite la Commission à présenter les textes requis et à engager dans les meilleurs délais les procédures nécessaires pour permettre l'affectation de ressources à la ligne budgétaire 13.03.12 - Fonds international pour l'Irlande - au cours de l'exercice 2007; invite également la Commission à clarifier la base légale du programme pour la paix et de la contribution de l'Union européenne au Fonds international pour l'Irlande;
2. estime que les montants inscrits dans l'avant projet de budget (APB) pour la politique régionale constituent le strict minimum et demande dès lors que toutes les lignes de l'APB soient maintenues ou, le cas échéant, rétablies;
3. souhaite qu'une attention particulière soit apportée dans le projet de budget pour 2007 aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux micro-entreprises, compte tenu de leur rôle essentiel dans le développement des régions européennes.

JUSTIFICATION SUCCINCTE

L'exercice 2007 inaugure la nouvelle période de programmation avec tout ce que cela implique en termes d'établissement et d'approbation des programmes nationaux ainsi qu'en matière de programmation financière pour les années à venir. Il importe de souligner que l'Union européenne et, en particulier, le Parlement, n'ont cessé d'insister sur la nécessité de parvenir rapidement à une conclusion satisfaisante des négociations sur l'accord interinstitutionnel et les perspectives financières, en sorte que la programmation des États membres puisse être entreprise et approuvée dans un délai raisonnable, pour éviter que ne se reproduisent les retards enregistrés en 1999¹, et les préjudices subis alors par toutes les parties prenantes.

Cependant, étant donné que les négociations sur l'AII se sont prolongées avant de connaître une issue heureuse, il est loin d'être certain que de tels retards puissent être évités. Si tel était le cas, il conviendrait de souligner que le Parlement a mené une coopération exemplaire avec le Conseil et la Commission, malgré la déception initiale engendrée par les conclusions difficiles du Conseil européen de décembre.

2007 sera une année difficile pour tous, l'Union s'employant à relancer son économie tout en continuant à s'élargir pour absorber, sans doute, deux autres pays dont les régions présentent des niveaux de développement économique et social qui sont bien inférieurs à ceux qui prévalent actuellement dans l'Union.

Le Parlement partage le point de vue du Conseil européen² selon lequel "les crédits pour 2007

¹ Première année de la période de programmation 1999-2006.

² Projet de conclusions du Conseil sur les orientations budgétaires pour 2007, document 6671/01 du

devraient refléter des besoins réels et clairement définis". De l'avis de votre rapporteure, la seule institution ayant accès à tous les critères nécessaires pour établir "des besoins réels et clairement définis" est la Commission européenne. Ni le Parlement, ni le Conseil, ni les États membres ne disposent des informations ou des instruments et de la vue d'ensemble nécessaires pour évaluer ces besoins.

Pour garantir que les trois institutions partagent la volonté du Conseil de faire en sorte que "le budget de l'UE pour 2007 prévoie les ressources nécessaires pour mener les différentes politiques de l'Union de manière efficace et effective"¹, votre rapporteure propose de maintenir les montants prévus dans la proposition initiale de la Commission.

➤ **FONDS STRUCTURELS:**

Toute comparaison entre les engagements de 2006 et de 2007 doit tenir compte des changements qui ont été introduits dans le cadre financier. Pour la nouvelle période de programmation, les Fonds structurels ne comprennent que le FEDER² et le FSE³, alors que, dans les précédentes périodes de programmation, le FEOGA-Orientation et l'IFOP en faisaient également partie et relèvent désormais de la nouvelle rubrique 2. Cependant, la Commission indique, dans son avant-projet de budget⁴, que le total des engagements pour 2007 augmente de 14,8 % par rapport à 2006⁵. Cette hausse s'explique par une augmentation des engagements en faveur des nouveaux États membres et la dotation pour la Bulgarie et la Roumanie. Par conséquent, les nouveaux États membres et les pays candidats représentent désormais environ 70 % du Fonds de cohésion, tandis que pour l'UE-15, la dotation du Fonds de cohésion a sensiblement baissé⁶. L'élargissement a eu une incidence sur plusieurs régions et États membres qui, par le jeu de l'effet statistique, ne remplissent plus les conditions requises pour bénéficier du même niveau d'aide qu'au cours de la dernière période de programmation. Ces régions "en phase de suppression progressive des aides" recevront, en 2007, 80 % du soutien auquel elles avaient précédemment droit⁷.

➤ **LE FONDS DE COHÉSION:**

Dans le cadre de la réforme des règlements régissant le fonctionnement des Fonds structurels, le Fonds de cohésion fait l'objet de changements importants visant à simplifier la programmation et à clarifier les rôles respectifs de la Commission et des États membres en matière de gestion et de contrôle financier. Le règlement général n° 1086/2006 prévoit que le Fonds de cohésion contribue à l'objectif de convergence des États membres et des régions les moins développés par le biais d'une participation financière aux programmes opérationnels intervenant au titre de l'objectif "convergence". Les interventions du Fonds de cohésion

1^{er} mars 2006.

¹ Projet de conclusions du Conseil sur les orientations budgétaires pour 2007, document 6671/01 du 1^{er} mars 2006.

² Fonds européen de développement régional.

³ Fonds social européen.

⁴ Volume 0.

⁵ État prévisionnel de la Commission européenne, doc I - Analyse des dépenses par rubriques du cadre financier pluriannuel.

⁶ Baisse de 24 %.

⁷ Ce montant sera progressivement supprimé au cours de la période de sept ans.

s'intègrent dans la programmation pluriannuelle des Fonds structurels, y compris les interventions sous la forme de grands projets¹.

Une extension des domaines d'intervention s'est avérée nécessaire dans le contexte de l'élargissement, car les dix nouveaux États membres sont tous éligibles au Fonds de cohésion et requièrent des niveaux d'assistance exceptionnels. Le développement durable, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables ou d'autres activités respectueuses de l'environnement revêtent une importance essentielle. En ce qui concerne les transports, les possibilités de mise en œuvre de la politique commune des transports, par-delà les limites des RTE, sont sensiblement accrues. Ainsi, des actions favorisant le transport intermodal, le développement des voies navigables et les projets visant à améliorer la gestion du trafic ferroviaire, routier et aérien, peuvent tous être financés au travers du Fonds. Toutes ces extensions des domaines d'intervention sont en phase avec les priorités décidées à Lisbonne et à Göteborg, lesquelles restent bien sûr les objectifs prioritaires de l'actuelle période de programmation, et leurs incidences budgétaires se reflètent dans l'augmentation substantielle que l'on peut observer dans le budget 2007².

➤ **PROGRAMME EN FAVEUR DE LA PAIX EN IRLANDE DU NORD ET FONDS INTERNATIONAL POUR L'IRLANDE:**

Le point 49 des conclusions du Conseil européen est libellé comme suit: "Le Conseil européen prend note des difficultés actuelles concernant le processus de paix en Irlande du Nord et soutient les efforts déployés par les deux gouvernements pour tenter de rétablir les institutions décentralisées. Afin d'appuyer ces efforts, le Conseil européen invite la Commission à examiner la possibilité d'aligner les interventions au titre du programme PEACE II et du Fonds international pour l'Irlande sur celles des autres programmes dans le cadre des fonds structurels qui arrivent à terme en 2006, y compris les conséquences en termes financiers".

Bien que les autorités et les procédures de gestion diffèrent, il existe une forte synergie entre les actions financées au titre du Fonds international pour l'Irlande et celles financées par le programme de l'Union en faveur de la paix. Il est tout particulièrement important, pour ces deux organismes, d'éviter tout chevauchement des efforts ou tout double financement. En l'absence d'une base légale permettant d'allouer des crédits au Fonds international pour l'Irlande au cours de l'exercice 2007, la Commission n'a pu prévoir des ressources budgétaires dans l'APB et a dès lors inscrit une mention p.m. Elle prépare toutefois les textes et dispositions nécessaires pour remédier à cette situation dans un proche avenir. Les paiements prévus pour 2007 s'élèvent à 15 millions d'euros, ce qui est le montant qui sera alloué annuellement sur l'ensemble de la période.

La ligne budgétaire 13.03.02 "Achèvement du programme spécial en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord" ne comporte pas d'engagements dans le budget 2007, mais une mention p.m. Les paiements prévus sur cette ligne budgétaire sont fixés à

¹ Source: COM(2004)094.

² Y compris la dotation pour la Bulgarie et la Roumanie.

50.000.000 d'euros.

Toutefois, conformément à la décision du Conseil européen de décembre 2005 allouant 200 millions d'euros au programme en faveur de la paix sur la période de sept ans, la contribution à cette enveloppe globale au titre du budget 2007 est inscrite sur la ligne budgétaire 13.03.17 (PEACE), dotée d'un crédit d'engagement de **30.244.428 euros**. Les paiements prévus en 2007 à partir de cette ligne budgétaire se chiffrent à **4.496.913 euros**.

En résumé: Pour 2007, la contribution au Fonds international pour l'Irlande et le financement du programme PEACE II représente un montant cumulé de **50.000.000 d'euros¹ + 4.496.913² + 15.000.000 d'euros** en crédits de paiement (soit un total de 69.496.913 euros). Les engagements destinés au programme en faveur de la paix se chiffrent à 30.244.428 euros. 15.000.000 d'euros seront engagés au titre de la contribution de l'UE au Fonds international pour l'Irlande en 2007.

- **RAL:** Selon la Commission, "pour la sous-rubrique 1b, le budget global pour les paiements comporte 4 éléments: les avances concernant les engagements au titre du nouveau cadre financier; les remboursements visant à liquider le RAL pour les programmes 2000-2006 des Fonds structurels; un montant résiduel destiné à liquider le RAL subsistant pour les programmes antérieurs à 2000; et les paiements au titre du Fonds de cohésion. Dans tous les cas, le RAL pour les programmes du FEOGA-Orientation et les programmes de l'IFOP pour la période 2000-2006 et les années qui précèdent relèvent désormais de la rubrique 2"³.

En conclusion, votre rapporteure pour avis recommande à la commission des budgets de soutenir sa proposition visant à maintenir les crédits proposés par la Commission européenne dans son APB et de faire siens les amendements requis, tels que proposés.

¹ Budget 2006

² Budget 2007

³ État prévisionnel de la Commission pour 2007 (préparation de l'avant-projet de budget 2007), document I.

13 03 12	Contribution de la Communauté au Fonds international pour l'Irlande	2006 Budget		APB 2007		Écart
		15 000 000	15 000 000	p.m.	15 000 000	- 15 000 000

Budget Line and Title		2006 Budget		2007 PDB		Difference	
13 01 04 01	European Regional Development Fund (ERDF) — Expenditure on administrative management	13.100.000	13.100.000	13.100.000	13.100.000		
13 01 04 03	Cohesion Fund (CF) — Expenditure on administrative management	4.950.000	4.950.000	4.950.000	4.950.000		
13 03 01	Completion of European Regional Development Fund (ERDF) — Objective 1 (2000 to 2006)	17.517.005.689	14.446.709.721	p.m.	12.726.229.309	-17.517.005.689	-1.720.480.412
13 03 02	Completion of the special programme for peace and reconciliation in Northern Ireland and the border counties of Ireland (2000 to 2006)	17.080.000	72.796.901	p.m.	50.000.000	-17.080.000	-22.796.901
13 03 03	Completion of European Regional Development Fund (ERDF) — Objective 1 (prior to 2000)	p.m.	27.150.888	p.m.	35.000.000		7.849.112
13 03 04	Completion of European Regional Development Fund (ERDF) — Objective 2 (2000 to 2006)	3.039.945.977	2.802.509.908	p.m.	3.620.643.555	-3.039.945.977	818.133.647
13 03 05	Completion of European Regional Development Fund (ERDF) — Objective 2 (prior to 2000)	p.m.	11.373.257	p.m.	6.000.000		-5.373.257
13 03 06	Completion of URBAN (2000 to 2006)	134.267.691	85.322.361	p.m.	131.241.283	-134.267.691	45.918.922
13 03 07	Completion of earlier programmes — Community initiatives (prior to 2000)	p.m.	15.763.812	p.m.	5.000.000		-10.763.812
13 03 08	Completion of European Regional Development Fund (ERDF) — Technical assistance and innovative measures (2000 to 2006)	45.113.067	99.750.000	p.m.	70.000.000	-45.113.067	-29.750.000
13 03 09	Completion of European Regional Development Fund (ERDF) — Technical assistance and innovation measures (prior to 2000)	p.m.	479.982	p.m.	500.000		20.018
13 03 10	Completion of other regional measures	-	-	-	-		
13 03 11	Completion of the programme for the modernisation of the textile and clothing industry in Portugal	-	-	-	-		

Budget Line and Title		2006 Budget		2007 PDB		Difference	
13 03 13	Completion of Interreg III Community Initiative (2000 to 2006)	1,156,863.141	819,527,006	p.m.	966,618,983	-1,156,863.141	147,091,977
13 03 14	Support for regions bordering candidate countries — Completion of earlier programmes (2000 to 2006)	-	p.m.	-	p.m.		
13 03 15	Financial assistance to create an SME organisation to improve networking skills	500,000	250,000	p.m.	p.m.	-500,000	-250,000
13 03 16	European Regional Development Fund (ERDF) — Convergence	0	0	20,713,696.132	3,048,644.731	20,713,696.132	3,048,644.731
13 03 17	European Regional Development Fund (ERDF) — PEACE	0	0	30,244,428	4,496,913	30,244,428	4,496,913
13 03 18	European Regional Development Fund (ERDF) — Regional Competitiveness	0	0	5,349,761,046	596,004,134	5,349,761,046	596,004,134
13 03 19	European Regional Development Fund (ERDF) — European Territorial Cooperation	0	0	1,110,410,848	170,883,799	1,110,410,848	170,883,799
13 03 20	European Regional Development Fund (ERDF) — Operational technical assistance	0	0	55,056,904	22,022,762	55,056,904	22,022,762
13 04 01	Cohesion Fund — Completion of previous projects (prior to 2007)	6,027,132,110	3,500,550,000	p.m.	3,250,000,000	-6,027,132,110	-250,550,000
13 04 02	Cohesion Fund	0	0	7,116,881,844	1,691,967,816	7,116,881,844	1,691,967,816
13 05 03 01	Cross-border cooperation (CBC) — Contribution from Heading 1-b	0	0	p.m.	p.m.		
19 08 02 02	Cross-border cooperation (CBC) contribution from Heading 1b (Regional Policy)	0	0	p.m.	p.m.		
Total Sub-Category 1.2:		39,617,755,634	31,732,440,496	45,486,558,504	37,790,265,808	5,868,802,870	6,057,825,312
... as % of total budget		32,19%	28,31%	35,87%	29,80%		
Total Category 1:		47,507,931,319	39,162,459,075	54,282,662,015	44,733,790,319	6,774,730,696	5,571,331,244
... as % of total budget		38,60%	34,94%	42,80%	35,27%		

PROCÉDURE

Titre	Projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007 - Section III - Commission
Numéro de procédure	2006/2018(BUD)
Commission compétente au fond	BUDG
Avis émis par Date de l'annonce en séance	REGI 0.0.0000
Rapporteure pour avis Date de la nomination	Marian Harkin 2.5.2006
Examen en commission	11.7.2006
Date de l'adoption	11.9.2006
Résultat du vote final	+: 38 -: 1 0: 4
Membres présents au moment du vote final	Stavros Amnautakis, Elspeth Attwooll, Jean Marie Beaupuy, Rolf Berend, Jana Bobošíková, Bernadette Bourzai, Bairbre de Brún, Gerardo Galeote Quecedo, Iratxe García Pérez, Ambroise Guellec, Pedro Guerreiro, Zita Gurmai, Gábor Harangozó, Marian Harkin, Konstantinos Hatzidakis, Mieczysław Edmund Janowski, Tunne Kelam, Constanze Angela Krehl, Jamila Madeira, Miroslav Mikolášik, Francesco Musotto, Lambert van Nistelrooij, Jan Olbrycht, Markus Pieper, Francisca Pleguezuelos Aguilar, Bernard Poignant, Elisabeth Schroedter, Grażyna Staniszewska, Margie Sudre, Oldřich Vlasák
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Jan Březina, Ole Christensen, Brigitte Douay, Den Dover, Richard Falbr, Emanuel Jardim Fernandes, Louis Grech, Richard Seeber, László Surján, Paavo Väyrynen
Suppléant(s) (art. 178, par. 2) présent(s) au moment du vote final	Joost Lagendijk, Bart Staes, Hannu Takkula, Thomas Wise